



Refus présentation enfant au père

Par **arml**, le **11/04/2018 à 10:24**

Bonjour,rnrnL'ex compagne de mon conjoint (ni mariés, ni pacsé) l'empêche de voir leur fils de 12 ans depuis 3 mois.rnElle ne répond ni à l'interphone, ni aux multiples appels et messages vocaux laissés par mon compagnon et les grands parents. Il n'y a jamais eu de démarches faites pour statuer sur un mode de garde établie depuis leur séparation il y a 10ans. Une procédure va être entamé prochainement auprès d'un JAF mais en attendant que peux faire mon conjoint pour contraindre son ex de lui laisser voir leur fils ?? peux t il porter plainte ??rnrnMercirnArmelle

Par **cocotte1003**, le **11/04/2018 à 12:34**

Bonjour, il n'y a rien à faire, vous ne pouvez ni porter plainte, ni contraindre puisque vous n'avez pas d'autorisation de la justice pour prendre l'enfant. Par contre vous avez le droit de faire la meme chose, cordialement